

Vote de la somme de Présents: M. M. Monaco, Capriata, Rocca, Carrega, Jacques, Carrega, 5145 francs, 50^{ème} centime. Aicardi, Lorrigne, Paccini, Bidali, Lucchini, Santini. Orecchini.

Le Conseil municipal décide que sur le montant de l'emprunt de avril 1885. une dix mille francs contracté à la Caisse du Crédit foncier seront prélevés en prévision a été immédiatement les sommes suivantes, sauf approbation de M. remise au Receveur Prefet, à qui seront soumises. Deux expéditions de la présente délibération:

1^{re} mille francs pour être payé à titre d'acompte à l'ancien entrepreneur de l'éclairage public, ou à son représentant.

2^{de} cent vingt francs au sieur Bidali, Mathieu, ancien Receveur des Droits d'octroi, pour son traitement des mois de mai et juin 1884.

3^{de} cent francs au sieur Scamaroni, Jean Baptiste, ancien garde d'octroi, pour son salaire pendant le même temps.

Néanmoins, ces deux dernières sommes ne seront payées que quand toutes les recettes afférentes à leur gestion auront été versées dans la Caisse communale.

Trois cent quatre vingt-quatre francs, vingt-cinq centimes pour payer la pompe de la fontaine communale de Longone achetée en 1880.

Deux cent quatre vingt-cinq francs, soixante-quinze centimes pour trois réverbères livrés par M. Luchaire en 1880.

Cent vingt huit francs pour complément des frais de la Fête nationale et curage du lavoir public en 1883.

Cent francs pour être payé au sieur Roncagliolo, guillem, qui les avait avancés à son père Roncagliolo, Sini, et qui étaient dus à ce dernier, décidé le 11 janvier 1884, pour l'entretien de l'horloge communale pendant l'année 1884.

Quatre francs pour un répertoire alphabétique au registre des délibérations municipales, ouvert le 12 mai 1884.

Deux mille neuf cent quatre vingt sept francs, cinquante centimes pour paiement d'indemnités de logement d'ingénieur maître adjoint et de loyers de maisons scolaires, conformément à la délibération municipale du 22 février dernier, en tout cinq mille cent quarante-cinq francs, cinquante centimes.

Signés: Santini, Lucchini, Bidali, Carrega, Monaco, Paccini, Capriata, Aicardi, Lorrigne, Orecchini, Jacques, Carrega.

Mention de
convocation
extraordinaire

Le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.
Le Conseil municipal est convoqué pour le R. courant mois à
8 heures et demie de relevée, à l'effet de demander à l'Administration
des ponts et chaussées de vouloir bien concourir au moins pour la
moitié dans la dépense occasionnée par la fourniture et les travaux
relatifs à l'aménagement de l'eau de la seule fontaine communale
dénommée Longone.

Le Maire,

P. Jaspard

Amélioration
de la fontaine
de Longone

approuvée le 9
mai 1885

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le douze avril - le Conseil municipal
réuni extraordinairement, dans la salle de la mairie, sous la présidence
de M. le Maire, par application de l'article 47 de la loi du 5 avril
1884

Étaient présents Messieurs Monaco, Scamaroni, Orecchioni, Sacconi,
Carrega, Grasma, Pegot, Rocca, Bitali, Mazzoni, Leporetti, Lavigo,
Lombardi

absents: Riccardi, Daveluy, Carrega Jacques, Meglia, Santini, Serba,
et Lucchini

Le Conseil ainsi constitué a procédé, au scrutin secret, à l'élection d'un
secrétaire pris dans son sein. M. Orecchioni, Nicolas, a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a exposé qu'avant l'arrivée des chaleurs, il
conviendrait de prendre les mesures nécessaires pour que la seule
fontaine publique de Longone, située au fond de la plage de la
Moanna et près de la route nationale N° 196, puisse, au moyen
de certains travaux et de deux fortes pompes, fournir constamment
l'eau potable indispensable au besoin de la population, qu'il
conviendrait dès lors de solliciter l'urgence à l'Administration des ponts
et chaussées, toujours disposée à faire un bon accueil aux demandes
fondées des communes dont les besoins n'échappent pas à sa
vigilance, afin qu'elle vienne en aide à la nôtre dans la dépense
que comporteront les travaux et les fournitures reconnus indispensables,
et qu'elle voudra bien faire indiquer par M. le Conducteur
Riccelli ou tout autre agent de l'Administration. Il conclut en
disant qu'^{malgré} la pénurie des fonds communaux, la ville devrait
mettre à la disposition de l'Etat une contre-partie pour l'améliora-
tion de ladite fontaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres assistant
à la séance, s'associe au vœu exprimé par M. le Maire, vote la
somme de cinq cents francs formant le contingent de la commune,
et décide qu'une copie de cette délibération sera aussi adressée à

M^e l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Corse avec le témoignage de la reconnaissance attribuée de ce Corps pour la nouvelle marque. Il m'honore que ce haut fonctionnaire daignera donner à notre ville en recommandant chaudement cette demande qu'il rapporte à un de ses plus pressants besoins.

Cette délibération a été signée après lecture faite

Signé Capriata, Magure, Bidali, Puccini, A. Lancia, Cariga, F. Scamaroni, Puget, Monaco, P. Puget.

Du trente avril mil huit cent quatre vingt cinq

Mention de

convocation ordinaire

Convocation du Conseil municipal, adressée individuellement à chaque conseiller, pour la session ordinaire du mois de mai, qui s'ouvrira le trois de ce dernier mois, à trois heures de relevée.

Le Maire

P. Puget

Procès-verbal

l'ouverture de

la session ordinaire

du mois de mai

1885

L'an mil huit cent quatre vingt cinq, le trois mai, le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni, sous la présidence de M^e le Maire, a, en exécution de la circulaire préfectorale du 15 avril dernier, procédé à l'ouverture de la session ordinaire du mois courant.

Étaient présents M. M. Monaco, Scamaroni, Magure, Rocca, Puget, Lavigna, Cariga, Brasme, Aicardi, Puccini, Bidali, Capriata, Lucchini, Lombardi.

Absents M. M. Correggi, Jacques, Meglia, Torba, Daveluy, Santunet et Breccioni. Le Conseil ainsi constitué a procédé: 1^o à la nomination d'une Commission dont le choix est tombé sur M. M. Monaco, Magure, Rocca, Scamaroni, Aicardi et Lavigna; 2^o à l'élection d'un secrétaire officiel: M^e Breccioni a été désigné pour remplir ces fonctions; 3^o à l'élection d'un secrétaire auxiliaire pris en dehors du Conseil: ce mandat a été renouvelé à M^e Aicardi, Barthélemy.

La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

Signé Aicardi, Lavigna, Lucchini, Magure, Bidali, Capriata, Puget, Cariga, F. Scamaroni, Monaco, P. Puget.

Séance du trois mai mil huit cent quatre vingt-cinq

La somme restant attendu qu'il est à présumer que toutes les recettes prévues libre à l'expiration du budget communal de 1885 ne se réaliseront pas dans de l'exercice 1884 le courant de cette année. qu'il est donc nécessaire de prélever à affecter aux sur les fonds restant libres à la fin de l'exercice 1884 les sommes dépenses de 1885 indispensables pour couvrir les dépenses inscrites au dit budget et d'autres dont la nécessité sera démontrée

Deux expéditions Le Conseil, à l'unanimité des Conseillers assistant à la ont été adressées au séance, ne saurait trop prier M^r le Préfet de vouloir bien S. Préfet le 10 mai approuver cette délibération, afin que les fonds disponibles au 31 mars dernier soient appliqués au paiement des dépenses déjà approuvées et d'autres qui seront votées dans le courant de cette session.

La présente délibération a été signée par tous les Conseillers présents.

L. Lurieu *M. Marrot* *A. Riccardi* *S. Lucchini*
Bidali *Capriata* *Carregat*
J. Scamaroni *G. Paccini*
S. Lurieu *M. Monaco* *S. Profing*

Vote de différentes L'an mil huit cent quatre vingt-cinq, le dix sept mai
dépenses Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de

Deux copies ont été M^r le maire
envoyées au sous-Préfet Etant présents messieurs Scamaroni, Maguere, Rocca,
le 28 mai Larigne, Carregat, Jacques, Puget, Paccini, Bidali, Riccardi,
Capriata, Lucchini et Santori.

approuvée le 2 juillet Absents messieurs Carregat, Brasme, Orzechioni, Sorba, Santini,
Monaco, Darsley, Meglia.

Le Conseil ainsi constitué a procédé à la nomination d'un secrétaire officiel en remplacement de M^r Orzechioni, actuellement indisposé. Le choix, au scrutin secret, étant tombé sur M^r Santori, celui-ci a accepté ces fonctions pour toute la durée de la session.

Sur la proposition de M^r le Maire, le Conseil, attendu que les fonds actuellement en caisse permettent, sans nuire à d'autres services, de pourvoir aux dépenses suivantes toutes d'une urgente nécessité et dont le paiement ne saurait être différé:

Travaux d'achat d'une pompe en 1880

	Report	394. 25
Frais d'achat de trois reverbères en 1880		285. 75
Complément de la dépense pour réparations des chemins de la toiture de la loge communale		30. 50
Pour entretien de la pompe communale en 1880		80. 00
Pour travaux exécutés par le forgeron Lecchini en 1883.		8. 00
Indemnité pour travaux extraordinaires à la mairie faits à la mairie par M. Amardi et gratification à ce dernier, secrétaire auxiliaire du Conseil Municipal		100. 00
Somme due au pharmacien Lavigne pour boulettes livrées en vue de la destruction des renards enragés		15. 00
Dépenses imprévues communales faites en 1881		60. 60
Fournitures et travaux complémentaires exécutés à la mairie par le maçon Jacquemart, Vincent		44. 12
Curage de la fontaine de Longone		36. 80
	Total	1055. 03

Cette somme de mille cinquante cinq francs, deux centimes sera inscrite au budget supplémentaire de 1885.
Les membres assistant à la séance ont signé cette délibération dont deux expéditions seront remises d'urgence à l'approbation préfectorale. approuvé trois mots rayés nuls.

Puget. *Muzet* *Amardi* *Bidal*
Carney *Capriata* *Lecchini*
et Lantini *Paccini*
P. Ramarini *P. Berling*

Note de la somme de 2886 francs 45 centimes
Séance du dix-sept mai mil huit cent quatre vingt-cinq.
Attendu que, suivant les devis et états estimatifs dressés par pour parage des M. Riccetti, Conducteur des ponts et chaussées, et fait:
rue dénommée 1. Pour repaier, en pierre de granit, la rue du Clocher... 2278. 50
Clocher et Castelletto 2. Pour bétonner la rue de Castelletto du côté où se trouve une des deux écoles laïques de garçons 630. 00
Total... 2908. 50
H de deux mille neuf cent huit francs, cinquante pour l'exercice courant.
Celle somme sera prélevée des fonds disponibles de la commune.
Les travaux d'une urgente nécessité seront consentis par voie

Deux copies ont été envoyées au Sous-Préfet le 26 mai

Cette délibération et toutes les pièces qui s'y rattachent
seront soumises à l'approbation de M^r le Préfet - approuvé en
conseil municipal. 1848. D

Réduction du
 prix du bail des
 droits de place
 aux halles et marchés
 et remise de ce
 service en adjudication
 à partir du 1^{er}
 juillet 1885.

droits de place
aux halles et marchés
et remise de ce
service en adjudication
à partir du 1^{er}
juillet 1885.

Vu la lettre de M^{re} le Sous-Prefet de Sarthe, d'lee du sept
courant mois

Attendu que la porte éprouvée dans son marché par l'adjudicataire actuel a été et ~~est~~ causée par une force majeure.

Qu'on tait et consent de lui accorder une remise de cent vingt cinq francs applicable à six mois de bail, du 1^{er}

janvier au 30 juin 1885. à cette époque le bail sera résilié
de plein droit et remis en adjudication sur la mise à prix

de trois cents francs par an, à partir du premier juillet
prochain, aux clauses et conditions énoncées, hormis le
chiffre de la mise à prix, dans la délibération du seize août
1883.

M^r le Maire est prié de veiller à ce que le nouvel adjudicataire et sa caution soient solvables, afin que les droits de la Commune ne soient plus lésés

Cette délibération a été signée par tous les conseillers
assistants à la séance. Approuvé un renvoi en l'absence

L'Esquisse
 May 1844
 1 Canoe

A. Lentin, Edward B. Bidal, 1871

Lucbing y. pascu

Handwritten signature: J. M. ...

Augmentation du
prix du traitement

du Receveur Municipal des Postes (du Secret du 27 juine 1876.

approuvée le 12 juin
1885.

Seance du six-sept-mai mil huit cent quatre-vingt-un

Considérant qu'il est équitable que le traitement du Recenseur
municipal soit augmenté d'un dixième

Le Conseil vote l'adite augmentation en faveur de M^e Macé,
Receveur Municipal, et décide que la somme nécessaire sera
inscrite dans le budget.

Fait et Delibéré les jours, mois et an que dessus

May 20

Capitata

у Канчери

W. P. Linn

Amard

A. Lantieri

Lacchini

P. propinqua

Service vicinal

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, et le vingt-quatre du mois de mai

*Création des ressources
pour l'armée 1886.*

Le Conseil municipal de la commune de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Serafino, maire

Deux copies ont été
envoyées au L. Sup. B.
15 mai

Stavent presenti M. M. Nannucci, Mazza, Rocca, Liguori, Caracci,
Pugot, Paccini, Bidali, Ricardi, Vecchioni, Lucchini, Capriata, Lombardi

Absente M. M. Carrega, Brascia, Monaco, Meglia, Pachelny;
Sorba & Santini

Approuvée le
septembre 1887.

Le Conseil: Vu la loi du 28 mars 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur les chemins vicinaux.

Vu le rapport des agents voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, sur dépenses à y effectuer en 1886, et sur l'emploi à donner aux reliquats de 1885.

En l'arrête de mise en demeure de M. le R^gist. en date du
15 avril dernier;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus, tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources de chemins vicinaux de cet exercice est de 832 francs, 90 centimes.

Considérant que la plupart des chemins vicinaux de cette commune ont besoin d'être réparés et qu'il convient dès lors d'appliquer à ces voies de communication autant que le chemin vicinal n° 5 au moins la moitié des journées qui seront imposées; l'autre moitié sera employée sur ce dernier chemin et le nouveau chemin, n° 8.

Délibéré:

La Commune sera imposée pour l'année 1886, de:
 1^{re} trois journées de prestations, dont le produit est évalué à 3055.50
 2^{de} cinq centimes spéciaux ordinaires évalués à 348.91
 Il sera inscrit au budget de 1886 pour le service des chemins vicinaux en plus des ressources ci-dessus votées
 le produit de l'imposition extraordinaire de sept centimes autorisée le 31 janvier 1870 400.00
 Total 3804.41

Sur cette somme seront prélevés:
 Pour le remboursement d'emprunts et d'intérêts 400.00

Pour ce qui est de l'emploi à donner aux reliquats antérieurs, montant à 8877 francs, 93 centimes, le Conseil décide: 1^{re} que sept mille cinq cents francs seront employés de cette année à la construction du chemin vicinal ordinaire, N^o 8, dit de Lucchi à Carallo morto et au paiement des indemnités de terrains et dommages; 2^{de} quatre cent quatre vingt francs au traitement du cantonnier chargé de l'entretien de ce chemin.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Armandi Mayor
 Capriaty
 Puyet
 Caruega
 Lucchini
 Lucchini
 Adenitini
 J. Samaroni
 P. Profing

AVIS sur une
 demande de
 dispense du
 service militaire
 formée par
 Armandi, Jean
 Joseph Victor,
 de la classe de
 1884

Séance du vingt-quatre mai mil huit cent quatre vingt-cinq

Vu la demande, accompagnée des pièces réglementaires, par laquelle M^r Armandi, Jean-Joseph Victor, Commis titulaire des postes et des télégraphes et inscrit de la classe de 1884 pour le canton de Bonifacio, sollicite l'avis du Conseil municipal pour être dispensé à titre provisoire du service militaire, comme soutien indispensable de famille;

Vu l'article 22 de la loi du 27 juillet 1842, sur le recrutement de l'armée;
 Attendu que M^r Armandi, père, Directeur d'école publique en cette ville, est depuis le 1^{er} mai courant en congé de maladie avec retenue de 58^{fr} 34^c par mois sur son traitement; que cette maladie, résultant de l'exercice des fonctions et

Deux copies ont été
 envoyées au J. R. P. le
 31 mai

La démission du service laborieuses fonctions de ce fonctionnaire, exige des soins assidus et dispendieux ; militaire n'a pu être que dès lors il a nécessairement besoin de l'aide de son fils aîné qui ne lui ménage pas. accordée au jeune Unardi, Jean-Joseph à la séance, donne son avis favorable à la demande présentée et fait des vœux pour qu'elle soit bien accueillie

M. Unardi
M. Capriaty
M. Liguori
M. Pignatelli
M. Lucchini
M. Carrega
M. Santini
M. Pignatelli

Augmentation
annuelle de vingt
francs du prix
du loyer de la
maison affectée
à l'école congrég.
mixte de filles

Séance du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-cinq

Attendu que neuf pièces sont au service de l'école congréganiste de filles ;
Que le prix du loyer n'est que de cinq cent quatre-vingts francs par an ;
Qu'il est juste de mettre en rapport le prix de location de cette maison avec celui de chacun des autres établissements scolaires de cette ville ;
Vu la demande écrite de M^{re} Vanigue, Femme, propriétaire de ce local, qui propose
de porter à 600 fr. le prix de loyer annuel à partir de 1885 ;
Délibère :

Deux copies ont
été adressées au
M. le Préfet le 27 mai
Somme allouée
au budget additionnel
et approuvée le
25 août 1885

Article 1^{er}. Le Conseil vote en conséquence vingt francs pour l'année courante
et inscrira pareille somme au projet du budget pour 1886,
Article 2nd. La présente délibération sera soumise à l'approbation de M^{re} le
Préfet.

M. Unardi
M. Capriaty
M. Liguori
M. Pignatelli
M. Lucchini
M. Carrega
M. Santini
M. Pignatelli

avis sur les
comptes de l'hospice
civil de Bonifacio
Deux copies ont été
envoyées au M. le Préfet le
26 mai.

Séance du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.
Le Conseil municipal, Vu le compte de gestion de l'hospice civil de
Bonifacio pour l'exercice 1884 ;
Vu le projet du budget supplémentaire de l'exercice courant ;
Vu le projet du budget primitif de 1886
Donne, en exécution de l'article 10 de la loi du 5 août 1854, son avis

(Commission hospitalière.)

Mazuel
Oreunin
Capriaty Luccchini
Lafigne
Bryet
J Canreye
P. Hoffman
A. Cantier
P. Profing

Arx sur une
demande de
dispense du
service militaire
formée par
Serafino, Jérôme,
conscrit de la
classe de 1884.

attendu que ce jeune homme est l'unique et indispensable
soutien de son père, infirme et incapable de travailler depuis
une quinzaine d'années, et même de sa mère.

Deux copies ont
été envoyées au
S. Prefet le 21 mai

La dépense du
service militaire
n'a pas été accordée
un jour. Les autres
jours.

Mary G.
Oreburgh

J. L. Linn (*Clifford*) *Bidals*
V
Capriatoy *Sabigne* *Pachin* *Adantiv*
Rugel y Carrega
J. A. Scarraroni
T. Profing

Versement dans l'attente que la Société philharmonique de cette ville a été dissoute
la Caisse de l'Opéra par suite de l'abandonnement mental du chef de musique, le sieur
Lun mandat de Laghi, Camille, qui n'est représenté par personne ici où les parents
150 francs accordés sont inconnus.

au nom du chœur. Qu'avant d'être dirigé sur un asile public d'aliénés, Laghi est
la musique municipale, pendant vingt-six jours, du 13 juillet au 7 août 1884 à

Two copies not at the address
on 1. Report 27 Jan 1885.